ART. 9 N° **686**

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 686

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'opposent à la fin des tarifs réglementés, mesure qui n'a pas l'assentiment de nos concitoyens. Le tarif réglementé est la garantie d'un tarif moins dépendant de la fluctuation des marchés financiers. Il constitue une sorte de plafond pour l'ensemble des fournisseurs. Avec leur disparition, vous préparez le développement d'une véritable jungle tarifaire. Tous les pays européens ayant renoncé aux tarifs réglementés ont vu une augmentation du kWh de 40 à 140 % comme en Allemagne. Cela a conduit le Gouvernement britannique à vouloir faire marche arrière en fixant un prix plafond. Notre pays ne peut se priver d'un tel outil, instrument historique des politiques sociales depuis 1946.